

École Henri-Julien

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

Général : but du projet éducatif

L'école Henri-Julien définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 36, 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite. (LIP, article 209.2)
- les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et au projet éducatif de l'établissement.

Général : mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Source: LIP article 207.1 sept 2022

Vision et valeurs : vision

Gestion personnalisée au service de la réussite
Maximiser l'utilisation d'outils de suivi et de monitoring des résultats.

Implantation d'un modèle de gestion de proximité
Adapter la culture organisationnelle aux enjeux liés à la réussite des élèves.

Parents, personnel et partenaires
Accroître la confiance envers l'immense potentiel du Centre de services scolaire de Montréal

Vision et valeurs : valeurs

Les valeurs du CSSDM sont **l'audace**, **la bienveillance**, **l'efficacité** et **l'engagement**.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

Étant donné que l'école Henri-Julien est un point de service régional, les élèves proviennent de milieux socio-économiques bien différents. Cette réalité implique nécessairement de multiples collaborations avec, entre autres, les écoles d'origine des élèves, les écoles qui participeront à leur réintégration et plusieurs intervenants impliqués dans le suivi de certains élèves à l'extérieur du cadre scolaire. Un partenariat avec les organismes L'anonyme, Pacte de rue, etc. a été établi, permettant à ceux-ci d'intervenir au sein même de l'école.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

L'école Henri-Julien est un centre d'expertise d'enseignement secondaire spécialisé du Centre de services scolaires de Montréal qui accueille des élèves en difficultés d'adaptation de tout son territoire. L'école accueille des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire, tout au long de l'année, et offre des programmes axés vers la formation à l'emploi. Lorsqu'une stabilité comportementale durable (fréquence et intensité) est constatée, l'intégration des élèves dans une école régulière ou un programme répondant à leurs besoins sera favorisée au moment opportun.

Forces et zones de vulnérabilité : forces

1. Équipe scolaire stable et polyvalente qui s'entraide et collabore à tous les niveaux.
2. Milieu où les jeunes et les adultes se sentent en sécurité.
3. Ouverture et engagement de l'équipe pour soutenir les élèves au niveau de la régulation des comportements.
4. Ouverture et engagement de l'équipe pour soutenir les élèves au niveau des apprentissages.
5. Ouverture à trouver des solutions, car nous avons le mandat de scolariser tous les jeunes, quels que soit leurs besoins.
6. Milieu motivant pour les jeunes grâce au partenariat avec différents organismes ainsi que la recherche d'activités culturelles et sportives innovantes (Anonyme, Maison Jean Lapointe, etc.).
7. Budget lié aux TIC et aux différents moyens et matériels pédagogiques.

Forces et zones de vulnérabilité : zones de vulnérabilité

1. Difficultés de cohérence dans les suivis et les interventions avec les partenaires extérieurs au niveau des enjeux scolaires : respect des limites et des rôles de chaque partenaire.
2. Les enjeux liés à la clientèle en rupture de fonctionnement : retraits de classe et retours à la maison fréquents, élèves non disponibles aux apprentissages, enjeux de santé mentale plus fréquents, transition de milieu de vie.
3. Le pourcentage d'absentéisme chez les élèves: démotivation scolaire, RV sur les heures de classe sans préavis avec les partenaires externes, retards fréquents, suspensions.
4. Besoin de soutien exprimé par le milieu au niveau du manque de personnel enseignant, du personnel de soutien et professionnel dans un contexte de pénurie de personnel.
5. La méthodologie de travail de la majorité des élèves (organisation et stratégies face aux difficultés rencontrées) est souvent déficiente quel que soit le niveau scolaire à leur arrivée.
6. Les limites informatiques organisationnelles empêchent la fluidité d'utilisation des TIC.
7. Cohérence dans les pratiques évaluatives entre les différents niveaux et à l'intérieur d'un même niveau.

Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUE

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en en numératie

Objectif : Augmenter de 18% à 23% le pourcentage des élèves arrivés en réussite en mathématique qui maintiennent ou augmentent leur note en mathématique

d'ici juin 2027

Enjeu : L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUE

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en en numératie

Objectif : Augmenter de 30% à 35% le pourcentage des élèves arrivés en échec en mathématique qui augmentent leur note en mathématique d'ici juin 2027

Enjeu : ENJEU 1: L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en littératie

Objectif : Augmenter de 36% à 41% le pourcentage des élèves arrivés en réussite en français, langue d'enseignement qui maintiennent ou augmentent leur note en français, langue d'enseignement

d'ici juin 2027

Enjeu : ENJEU 1: L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en littératie

Objectif : Augmenter de 17% à 22% le pourcentage des élèves arrivés en échec en français, langue d'enseignement qui augmentent leur note en français, langue d'enseignement d'ici juin 2027

Enjeu : LA POURSUITE D'UN PARCOURS NORMALISANT

Orientation : Maintenir S'ASSURER QUE TOUS LES PARCOURS MÈNENT À UNE PREMIÈRE DIPLOMATION OU QUALIFI

Objectif : Maintenir le pourcentage d'élèves du secondaire qui réintègrent un milieu normalisant à 30 % d'ici juin 2027